



Carte Nationale d'identité

Passeport

→ **ETAPE 1 – Prise de rendez-vous**

O Site de la ville (<https://ville-bondoues.fr/>) / Mes démarches / Carte nationale d'identité Passeport : En choisissant la démarche en ligne vous établirez une pré-demande et gagnerez en temps de traitement

O Démarche papier : prise de rdv par téléphone au 03.20.25.94.94. Le dossier papier sera à compléter sur place lors du rendez-vous.

→ **ETAPE 2 – Documents à réunir et fournir lors du rendez-vous** → PRÉSENCE OBLIGATOIRE du Majeur ou du Mineur avec son représentant légal. A défaut, le dossier ne pourra être enregistré.

**ATTENTION : IMPRIMER TOUS LES DOCUMENTS AVANT VOTRE
VENUE EN MAIRIE**

PRE-DEMANDE établie en ligne

IMPRIMER le récapitulatif de la pré-demande

IDENTITÉ

PHOTO D'IDENTITÉ datée de **moins de 6 mois** (normes indiquées au verso) et en bonne état (ni griffes, ni pliures).
Apporter la planche faite par un professionnel, revêtue de la date de réalisation et de la certification du Ministère

Attention : La planche de photos doit être **certifiée pour carte d'identité & passeport français**. Les photos pour titre de séjour/ permis de conduire non recevable (information reprise en haut de votre planche)

En cas de renouvellement : **CARTE D'IDENTITE** ou **PASSEPORT ACTUEL original à apporter**, même périmé.

EN CAS DE PERTE OU DE VOL, plusieurs documents à apporter

En cas de vol : **Déclaration de vol** faite au Commissariat (Police Nationale)

En cas de perte : la déclaration de perte complétée et signée (disponible à l'accueil de la mairie ou site de la ville)

ET dans les deux cas :

Une autre pièce avec photo. : Prioritairement votre carte nationale d'identité ou passeport ou permis de conduire (nouveau modèle) ou carte vitale avec photographie.

ÉTAT CIVIL

ACTE DE NAISSANCE copie Intégrale, daté de moins de 3 mois (demande à faire sur service-public.fr ou auprès de la mairie de lieu de naissance – formalité gratuite), si :

- La pièce d'identité que vous renouvelez est périmée de plus de 5 ans et que vous n'avez pas d'autre pièce d'identité française en cours de validité.
- En cas de changement d'état-civil (nom de naissance, prénom, sexe)

ACTE DE MARIAGE copie Intégrale, daté de moins de 3 mois (demande à faire sur service-public.fr ou auprès de la mairie de lieu de mariage – formalité gratuite), si vous souhaitez faire ajouter le nom de votre partenaire.

Renseignement sur **VOTRE FILIATION** : nom, prénom(s), date et lieu de naissance de vos parents sauf si vous avez fait la pré-demande en ligne.

ACTE DE DECES DE VOTRE CONJOINT(E) s'il est décédé. Obligatoire pour modification de la mention « époux/se » en « veuf/ve » devant votre nom marital.

JUGEMENT DE DIVORCE, si vous avez l'autorisation de conserver le nom de votre ex-conjoint en nom d'usage, la mention « époux/se » deviendra « nom d'usage ». A défaut, vous ne pouvez plus porter ce nom et il sera retiré de votre pièce d'identité.

Il est aussi possible de nous joindre l'accord manuscrit de votre ex-conjoint(e), daté et signé, accompagné de la copie de sa pièce d'identité

TOURNEZ SVP →

CERTIFICAT DE NATIONALITÉ FRANÇAISE, en cas d'acquisition de la nationalité Française

Pour les mineurs, il faudra ajouter :

- La pièce d'identité des deux parents (représentants légaux) : Présentation de l'original pour le représentant légal qui dépose la demande et copie de l'autre.
- Parent séparés, 2 documents :
 - Jugement de séparation ou de divorce
 - Autorisation du parent absent : imprimé complété et signé, disponible à l'accueil ou sur le site de la ville

JUSTIFICATIF DE DOMICILE JUSTIFICATIF DE DOMICILE

Majeur (ou Mineur dont les parents vivent ensemble) : Dernière facture d'eau, de gaz, d'électricité ou de téléphone fixe. Celle-ci devra être revêtu de vos nom, prénom (ou celle de votre conjoint(e)) et une adresse identique en adresse postale et de consommation.

Son également accepté les Attestation de Titulaire de Contrat avec « flash-code 2D-doc » mais pas les **attestations d'abonnement (refus par la Préfecture).**

Mineur, parent séparés, cas garde alternée : justificatif de domicile des deux parents obligatoire (nature du justificatif noté sur la page précédente)

En cas d'hébergement chez une tierce personne :

- **Attestation datée et signée par l'hébergeant, précisant que vous (identité complète) résidez à son domicile depuis (date d'arrivée),**
- **La photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant,**
- **Une facture au nom de l'hébergeant (nature de la facture**

TIMBRE FISCAUX achat possible en ligne (lien sur site de la ville) ou chez un buraliste

PASSEPORT

- 86 € passeport Adulte
- 42€ passeport mineur plus de 15 ans
- 17€ passeport mineur moins de 15 ans

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

- 25€ carte d'identité perdue ou volée

Buraliste de Bondues :

Café de La Poste

10 Rue de la Poste, 59910 Bondues

03 66 08 63 57

→ ETAPE 3 - RETRAIT DE PIECE D'IDENTITE *SUR RENDEZ-VOUS*****

O Site de la Ville : Carte d'identité / Passeport

O Appel Téléphonique : 03.20.25.94.94

PRÉSENCE OBLIGATOIRE du majeur ou du représentant légal du mineur et le mineur s'il a 13ans et plus.

(Les mineurs de moins de 13ans n'ont pas besoin d'être présent)

A défaut, la pièce d'identité ne pourra être délivrée.

Le centre de contrôle est autorisé à demander de nouvelles pièces.

Le cas échéant, vous serez contacté par la mairie.



Vous avez 3 mois pour :

- *Compléter votre dossier*
- *Retirer votre pièce d'identité*

Au-delà, nous sommes dans l'obligation de les détruire